



Version définitive

Recommandation du Conseil parlementaire interrégional (CPI)

**Relever ensemble les défis du changement climatique dans la Grande Région :
Développer des approches interrégionales pour la gestion transfrontalière des
risques d'inondation!**

Adoptée par la 67e séance plénière du CPI le 10 juin 2022 à Metz

Sur proposition de la Commission 4 « Environnement et agriculture » et de la Commission 6 « Sécurité intérieure, protection civile et services de secours », le CPI décide.

Les intempéries du 12 au 15 juillet 2021 avec des précipitations locales extrêmement fortes, des crues soudaines et des inondations dans les vallées fluviales ont provoqué la perte regrettable de nombreuses vies humaines ainsi que d'énormes dégâts matériels dans la Grande Région. Les experts considèrent ces événements comme un signe du changement climatique, avec la crainte que ces intempéries extrêmes se multiplient et se répètent dans les années à venir.

Un enchaînement de facteurs a mené à ces dégâts d'une ampleur inédite : la forte saturation des sols due aux précipitations précédentes ; les immenses quantités de précipitations, qui ont parfois atteint des dimensions jamais mesurées en 24 heures ; l'ampleur locale des événements isolés, mais aussi leur propagation simultanée en différents endroits de la Grande Région ; des débits de rivières jamais mesurés auparavant. Cette combinaison de plusieurs facteurs a conduit à des crues extrêmes, dépassant parfois la crue de récurrence 1000 (HQ1000).

C'est pourquoi les deux commissions 4 (environnement et agriculture) et 6 (sécurité intérieure, protection civile et services de secours) du CPI ont organisé une audition commune avec des experts le 7 mars 2022 :

- Alpaslan Yörük, directeur du groupe de recherche sur l'eau de la HTW (Sarre) et du projet de recherche actuel sur la gestion des risques d'inondation dans l'espace SaarLorLux dans le contexte du changement climatique.
- Mme Carmen Fey, chargée de la gestion des risques d'inondation au ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs (Sarre) et responsable du groupe IH (inondations/Hochwasser) des CIPMS.

Le CPI rappelle l'importance des actions d'adaptation au changement climatique prioritairement basées sur des solutions renforçant la résilience des milieux, permettant de lutter contre le risque d'inondation.

Le CPI se félicite des activités de recherche en cours visant à étudier les causes multifactorielles et la fréquence de ces intempéries dans le contexte du changement climatique. Le CPI souligne en particulier la nécessité d'une recherche transfrontalière, car les intempéries ont clairement montré que la survenue simultanée d'intempéries locales dans plusieurs territoires de la Grande Région peut conduire à une amplification et à une escalade considérable des dommages, qui ne s'arrêtent pas aux frontières en raison du cours transfrontalier des fleuves.

Le CPI souligne l'importance des contributions à la recherche sur ces phénomènes météorologiques en Europe centrale qui, à l'aide de la simulation de la charge pluviométrique et de la modélisation de l'écoulement des précipitations ainsi que de points de mesure virtuels, visent à améliorer la prévision des effets de tels événements et peuvent ainsi contribuer de manière importante à une meilleure compréhension et à la prévention des inondations.

Le CPI constate toutefois qu'il existe un décalage entre les approches nationales en ce qui concerne la collecte de données sur les inondations et les conclusions politiques qui en sont tirées pour la prévention des inondations. Le CPI constate également qu'il

existe des différences dans les procédures de notification des catastrophes, ce qui rend difficile la prévision transfrontalière des inondations en cas de fortes pluies.

Le CPI rend hommage au travail des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) qui, depuis les années 1960, fait progresser l'échange international d'informations ; il est notamment fait référence au GT Protection contre les inondations et hydrologie des CIPMS, créé il y a environ 27 ans, sur la base duquel une meilleure harmonisation transfrontalière des plans régionaux de gestion des risques d'inondation est également possible.

Dans ce contexte, le CPI demande

- de faire de la Grande Région **un espace modèle transfrontalier** pour la gestion des risques d'inondation ;
- de développer **des projets de recherche communs** et de densifier les réseaux dans le domaine de la recherche ;
- d'étendre à la Grande Région **des projets modèles régionaux**, par exemple en matière d'alerte et de prévision des crues, et de développer ainsi des approches transfrontalières qui servent également à améliorer les possibilités d'information et d'alerte transfrontalières de la population en fonction des événements ;
- développer et approfondir **les contacts entre les autorités et institutions** compétentes tout en renforçant les canaux d'échange d'information et de données au niveau interrégional afin de consolider la prévisibilité de phénomènes climatiques extrêmes ;
- d'organiser **des exercices communs de protection contre les inondations** dans les bassins versants des cours d'eau transfrontaliers ;
- de coordonner et d'harmoniser à un stade précoce au niveau international **les approches et les stratégies développées au niveau national** dans le domaine des inondations, en particulier lorsqu'elles sont actualisées, par exemple en tant que leçon à tirer des événements de crue.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** adresse cette recommandation

- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
- au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- au Gouvernement de la Communauté Germanophone de Belgique
- au Gouvernement de la Wallonie
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- au Gouvernement du Land de Sarre
- au Conseil Régional du Grand Est

ainsi que

- au Gouvernement de la République Française
- au Gouvernement du Royaume de Belgique
- au Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne
- à la Commission Européenne
- au Parlement Européen.